

RAPPORT au CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 16 janvier 2017

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2017 EQUILIBRE GENERAL du BUDGET

2017 s'annonce encore plus sombre que les années antérieures en matière de perte de ressources pour le Département.

Le budget 2017 est la 4^{ème} année consécutive de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se soldant par une recette en chute de 12 millions d'euros.

Dès le 1^{er} janvier 2017, le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) va baisser de moitié, conséquence du transfert de cet impôt à la Région : la fraction départementale passe de 48,5 % à 23,5 % et freine la dynamique ultérieure de la CVAE.

Fait nouveau également, d'autres recettes vont subir des diminutions qui fragilisent les marges de manœuvre financières du Département et la recherche de l'équilibre budgétaire.

En effet, le mode de répartition de la DGF et des allègements fiscaux décidés par l'État pour les revenus modestes conduisent l'État à désigner de nouvelles variables d'ajustement devant diminuer pour rester à enveloppe constante. Le périmètre de ces variables s'étend en 2017 engendrant de nouvelles baisses parmi lesquelles la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) représentant une recette de près de 4,6 millions d'euros pour l'Indre mais également la compensation des exonérations de la taxe d'habitation évaluée à 1,8 million d'euros.

Enfin, mauvaise surprise constatée en 2016, le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) est en baisse et devrait se poursuivre en 2017 étant donné une réforme effectuée en loi de financement de la sécurité sociale remodelant les assiettes et les taux de la TSCA.

Par conséquent, le budget 2017 voit ses recettes de fonctionnement sévèrement baisser par rapport à 2016.

Il s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à **255.695.466 €**.

I - LES RECETTES

Le Département perçoit en grande majorité des recettes pour lesquelles il ne décide ni du taux, ni de l'assiette. Ces dernières années, les mouvements de décentralisation et de réforme de la fiscalité locale ont conduit à transférer des impôts d'État aux Départements sans pouvoir d'influence sur l'évolution de ces taxes. Ainsi, les Départements sont à la merci de décisions de l'État pouvant rogner leurs ressources. La TSCA, la DCRTP et les allocations compensatrices de fiscalité en sont une illustration.

Les dotations et compensations versées par l'Etat

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait atteindre **44.300.000 €**, soit une perte cumulée depuis 2013 de plus de 12 millions d'euros. Les chiffres définitifs ne seront connus que dans le premier trimestre 2017.

- Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est étaie depuis 2008. Elle devrait s'élever à **1.760.000 €** comme en 2016.
- Réformée en 2016 par la loi de financement de la sécurité sociale, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) devrait connaître une baisse en 2016. En 2017, le montant prévu serait donc en diminution pour atteindre **27.901.000 €**. La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) s'élèverait à **3.800.000 €** au même niveau que 2016.
- D'après le projet de loi de Finances pour 2017, les compensations relatives aux allègements fiscaux décidés par l'Etat devraient diminuer de - 22 % au niveau national avec pour la première fois une ponction sur la compensation de la Taxe d'Habitation. Elles sont utilisées comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée afin de financer notamment la décision de l'État en 2016 d'exonérer de taxes foncières les plus modestes.
Pour l'Indre, le montant à percevoir devrait s'établir à **2.410.000 €**. Le périmètre de ces variables d'ajustement s'étend en 2017 et touche pour la première fois la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), créée pour compenser la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010. Ainsi, elle devrait diminuer d'1 million d'euros pour atteindre **3.573.960 €**.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) également créé lors de la suppression de la Taxe Professionnelle reste à sa valeur de l'année passée, à savoir **3.553.568 €**.
- La Dotation Globale d'Équipement (DGE) visant à soutenir les dépenses d'équipement rural et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) devraient s'établir respectivement à **1.550.000 €** et **3.465.000 €**.

Les recettes fiscales

- Le montant des impôts directs (FB, CVAE, IFR) devrait afficher un montant de **45.803.000 €**. Ce chiffre prend en compte la baisse de la part de CVAE affectée aux Départements, qui passe de 48,5 % à 23,5 % en contrepartie du transfert des transports à la Région. Le produit de la taxe sur le foncier bâti devrait s'établir à 35.960.000 € sans augmentation de taux.
- Le produit des droits de mutation devrait s'élever à **11.410.000 €** à taux constant de 3,8 %. En 2015 et contrairement à ce qui s'est passé au niveau national où les départements de moins de 250.000 habitants ayant relevé leur taux de fiscalité de plus de 18 % ont connu une hausse moyenne de leur produit de 6,8 %, l'Indre a vu cette ressource diminuer de 6 %.

Les Fonds de péréquation

- Afin de limiter les inégalités de richesse fiscale entre les Départements, les Fonds de péréquation des DMTO et CVAE ont été créés. Ils visent à redistribuer le produit national de ces impôts. Etant donné la bonne tenue des DMTO au niveau national, le Fonds du même nom pourrait s'établir à **5.000.000 €**.
- Le Fonds de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est évalué à **800.000 €**. Sans changement législatif, le montant à répartir du Fonds -et donc la recette attribuée à l'Indre- pourrait baisser en 2018, conséquence d'un transfert massif de la CVAE aux Régions.
- Le Fonds AIS pérennisé en loi de Finances pour 2015 consiste à alléger la charge liée aux trois allocations : APA, RSA, PCH. Pour cela, il est alimenté par un prélèvement de 0,35 % sur l'assiette DMTO de chaque Département -soit pour l'Indre une ponction de près d'1 million d'euros- afin de le répartir en deux enveloppes en fonction du reste à charge. Pour l'Indre, la recette devrait atteindre **1.068.000 €**, contre plus de 1.400.000 € en 2015.
- La dotation de compensation péréquée devrait s'élever à **5.190.000 €**. Le montant à répartir est issu de la recette des frais de gestion de l'État relatifs à la TFB. 70 % de l'enveloppe sont distribués en fonction du reste à charge des trois Allocations Individuelles de Solidarité.

Les autres recettes

- Il est enfin proposé d'inscrire **21.500.000 €** d'emprunts compte tenu du montant des dépenses d'investissement 2017 et afin d'équilibrer la section d'investissement.
- En ce qui concerne les recettes affectées, elles s'élèvent à **69.835.921 €** et concernent tout particulièrement :
 - des remboursements temporaires d'emprunts à hauteur de 12.500.000 €, le Fonds de financement de l'APA pour 11.495.935 € en y intégrant la contribution au titre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, 2.454.752 € de dotation CNSA pour la PCH et la MDPH, 12.737.576 € de TICPE pour la compensation du RSA et 1.471.749 € provenant du FMDI.
 Par ailleurs, des subventions d'Investissement sont inscrites à hauteur de 1.645.703 € pour la voirie et 1.181.773 € pour l'éducation au titre de la DDEC.

II - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement, maillon essentiel de l'économie de notre territoire, sont en augmentation de 7,5 % par rapport au Budget Primitif 2016, conformément aux engagements et à la forte ambition annoncés lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

En fonctionnement, le Département parvient à maîtriser ses dépenses en accomplissant son devoir majeur, celui de la garantie de la solidarité humaine sur son territoire tout en poursuivant son aide auprès des acteurs locaux.

Les principaux crédits de ce budget s'établissent comme suit :

Le secteur de la **Famille et de la Solidarité**, politique fondamentale des Départements, est en toute logique le secteur majoritaire avec un montant total de dépenses de **135.769.671 €**, en augmentation de 2.345.000 € par rapport au Budget Primitif 2016. L'ensemble des crédits de ce secteur permet d'accompagner les plus fragiles et les plus démunis.

- 16.602.867 € sont inscrits dans le domaine de *l'Enfance et de la Famille* pour promouvoir et soutenir nos actions individuelles et collectives en faveur de la protection maternelle et infantile.
- 42.214.983 € sont destinés aux *Personnes Agées* pour leur permettre de mieux vieillir dans l'Indre via notre politique de maintien à domicile et notre politique volontariste d'adaptation des établissements. L'important dispositif de l'APA nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 27.710.000 €.
- 31.300.697 € sont consacrés à notre politique du *Handicap* pour améliorer la prise en charge des personnes handicapées en soutenant les opérations de modernisation et d'adaptation des structures d'accueil tout en poursuivant le soutien à domicile.
- Le budget alloué à la politique d'*Insertion* et de l'emploi atteint 31.211.765 €. Il permettra d'accompagner les personnes touchées par la précarité dans l'emploi et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis.
Compte tenu du contexte économique et de la revalorisation du RSA, le poids des allocations continue de croître en 2017 et nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 27.500.000 €. A ces crédits s'ajoutent ceux destinés au FSL et au FAJD, s'élevant respectivement à 810.000 € et 120.000 €.
- Les actions volontaires menées dans le secteur de la *Santé Publique* sont reconduites avec en particulier le dispositif d'aide à l'investissement pour la construction de cabinets annexes aux maisons de santé pluridisciplinaires.

Le montant des dépenses consacré aux **Jeunes** s'élève à 17.549.600 € avec l'impact du premier transfert partiel des transports scolaires à la Région. Il traduit notre effort en faveur des jeunes de l'Indre dans les principaux domaines suivants :

- Les Collèges, au cœur de notre compétence, mobiliseront plus de 5.000.000 € d'autorisation de programme et près de 6.600.000 € de crédits de paiement. Ces investissements sont principalement destinés à la poursuite des travaux d'efficacité énergétique, d'accessibilité, d'aménagements divers et d'équipements informatiques, toutes ces opérations concourant à l'amélioration des conditions d'enseignement et du cadre de vie des collégiens. En fonctionnement, malgré les contraintes budgétaires et conformément aux engagements pris, les crédits alloués sont constants, à hauteur de près de 3.500.000 €.
- Les crédits inscrits au titre des Transports Scolaires, à hauteur de 6.644.000 €, seront nécessaires pour assurer nos missions jusqu'au 31 août 2017, la loi NOTRe transférant cette compétence à la Région à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur, secteur allant au-delà de notre champ de compétences obligatoires, il est prévu de poursuivre nos actions afin que se développe dans l'Indre un enseignement supérieur de qualité, proche et accessible. Ainsi, l'ADESI et l'ESPE se verront attribuer notre soutien financier. De plus, les dispositifs relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sont reconduits en faveur des étudiants sous 2 formes sans équivalent en région Centre. Dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, nos dispositifs d'aides à l'installation de jeunes médecins et de bourses aux étudiants internes en médecine sont reconduits.
- La poursuite des Actions socio-éducatives est restreinte, compte tenu de la loi NOTRe, et concerne principalement les récompenses des lauréats des collèges.

Le domaine relatif à **l'Aménagement et au Développement du Territoire** s'élève à **73.500.654 €** dont 33.701.275 € en investissement. Les dépenses d'investissement de ce secteur sont en augmentation de plus de 4.000.000 € soit près de + 14 % par rapport au Budget Primitif 2016, marquant notre volonté de soutenir les entreprises du secteur privé.

- Ce sont plus de 20.000.000 € de crédits qui seront consacrés aux Investissements routiers avec la poursuite des aménagements et de la modernisation de notre réseau afin de maintenir un haut niveau de service aux usagers et assurer la sécurité de nos infrastructures. En fonctionnement, 5.300.000 € de crédits sont inscrits pour l'entretien du réseau routier qui reste une priorité.
- Le domaine de l'Aménagement Numérique du territoire connaîtra une forte accélération de ses investissements avec l'inscription d'une autorisation de programme à hauteur de 7.825.000 €. Ce vaste programme, correspondant à notre participation au Syndicat Mixte RIP36, permettra le déploiement du très haut débit par la fibre jusqu'à l'habitant (FttH) dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Indre.
- La loi NOTRe ne permet plus aux Départements d'intervenir dans le secteur de l'Economie. Néanmoins, il convient d'inscrire 285.619 € de crédits en investissement au titre des dossiers FDADI antérieurs à 2016.
- Dans le cadre de la compétence partagée en matière de Tourisme, le Département poursuivra ses actions tant pour le développement et la montée en gamme des équipements et hébergements touristiques que pour la promotion et la commercialisation. Ce sont plus de 2.000.000 € de crédits qui sont prévus à ce titre. L'ADTI, acteur essentiel du tourisme, bénéficiera du soutien départemental à hauteur de 1.110.000 €.
- Concernant l'Agriculture, compte tenu de la loi NOTRe, sont inscrits des crédits de paiement pour honorer nos engagements sur les dossiers relatifs à l'aménagement de l'abattoir du Boischaud et à l'atelier d'engraissement des bovins. Par ailleurs, une autorisation de programme et des crédits de paiement sont votés à destination des aménagements fonciers.
- Egalement impactée par la loi NOTRe, notre compétence relative aux Transports interurbains sera exercée jusqu'au 31 août 2017 dans le cadre de la convention de délégation partielle avec la Région. Ainsi, 1.680.000 € de crédits seront nécessaires pour mener à bien nos responsabilités jusqu'à leur terme.

- La solidarité territoriale, au coeur des priorités du Département, s'exercera également par nos aides en faveur du Patrimoine communal. Nos relations privilégiées avec les communes prendront toute leur importance dans le cadre des différents Fonds, comme le FAR et le FDAU en hausse de 2 %, mais aussi l'électrification rurale, l'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale et le Fonds patrimoine. Ce sont plus de 4.700.000 € d'autorisation de programme et 5.100.000 € de crédits de paiement qui y sont consacrés.
- 1.700.000 € sont consacrés à l'Environnement, regroupant principalement les actions dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement des bourgs ruraux, en soutien aux compétences communales et enfin en matière de politique tournée vers les espaces naturels sensibles.
- L'effort en matière de Sécurité des biens et des personnes se concrétise par la participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 6.954.069 €, augmentée d'une subvention volontaire d'investissement de 1.187.000 € destinée aux opérations de restructuration ou de construction de centres de secours.
- Le domaine du Sport conserve le soutien du Département et se voit attribuer un montant d'autorisation de programme de 1.600.000 € répartis dans les différents Fonds que sont le Fonds des travaux d'équipements sportifs, le Fonds de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs, le Fonds d'aide à la valorisation des espaces, sites et itinéraires qui permettent d'accompagner les communes dans leurs travaux d'investissement. En fonctionnement, le Département poursuit ses aides volontaires et son engagement en faveur notamment des comités, des associations, du sport de haut niveau et du sport scolaire.
- La politique volontariste du Département relative à la Culture et à la Vie Associative est reconduite afin de maintenir l'animation locale du territoire. Avec plus de 2.300.000 € de crédits, nos aides au secteur privé comme au secteur public favorisent une diffusion culturelle large et qualitative via le théâtre, la danse, la musique, les expositions et la lecture.

C'est sur la rubrique des **Moyens d'Administration et de Gestion Financière**, en baisse de 2,6 % par rapport au Budget Primitif 2016, que sont portées les dépenses d'administration générale.

- En fonctionnement, il s'agit notamment des dépenses d'administration générale et les dépenses d'entretien courant.
- En investissement, les dépenses relatives à la rénovation et à la réhabilitation du Patrimoine départemental ainsi qu'aux acquisitions de mobilier et matériel informatique s'élèvent à 1.000.000 €.
- Les crédits de gestion financière, à hauteur de 14.700.000 €, concernent pour 12.500.000 € un emprunt revolving, le solde correspondant au remboursement des trimestrialités d'emprunts et aux dépenses imprévues.

Je vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour 2017 qui vous est soumis en adoptant la délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 52 sur la comptabilité des Départements,

DECIDE :

Article unique. - Le Budget Primitif de l'exercice 2017 est adopté, pour un montant s'équilibrant, en mouvements réels, en dépenses et en recettes, à la somme de **255.695.466 €** et en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de **304.165.139 €**.

 Serge DESCOUT